



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Gibier

Question écrite n° 57856

#### Texte de la question

M Roger Mas appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur les restrictions apportées à la vente de gibiers. Il lui expose que la vente de ces produits de venaison n'est autorisée qu'en période de chasse, et que 80 p 100 de la consommation française de venaison est importée de pays tiers. Il lui précise que cette réglementation ancienne ne tient pas compte des efforts sans précédent consentis en matière de gestion cynégétique, ignore les techniques modernes de conservation des aliments et constitue une réelle entrave à la promotion d'une filière française des produits de venaison. Il lui demande s'il ne lui semble pas opportun de reformer une réglementation devenue obsolète.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'article L 224-6 du code rural interdit en effet de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter ou de colporter du gibier pendant le temps ou la chasse n'est pas permise dans le département. L'arrêté du 20 avril 1990 relatif à la commercialisation de certaines espèces de gibier, loin de réduire dans le temps le marché de la vente du gibier, l'étend à une période « conventionnelle » plus longue, allant du 1er septembre au dernier jour de février. De surcroît, cet arrêté a également étendu largement la gamme des produits dont le commerce de détail est autorisé toute l'année. N'étaient en effet concernés antérieurement que les produits totalement transformés (pâtes). Or l'éventail a été ouvert à des produits tels que la viande salée et fumée, les plats cuisinés. Des aménagements récents ont donc été apportés à la réglementation, qui tiennent compte des possibilités techniques actuelles.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Mas Roger](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57856

**Rubrique :** Viandes

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 mai 1992, page 2171